[](https://www.kla.tv/11953)

"SRF-Scandale-Arena" (5 disparités)

**Le 4 mars 2018, l'électorat suisse votera entre autres à propos de la suppression éventuelle des taxes obligatoires pour la radio et la télévision. Cette initiative dite « No-Billag » fait couler beaucoup d’encre : l'une des principales concernée, à savoir la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), est en pleine opposition car elle reçoit 91,5% de la redevance de réception que Billag recouvre jusqu'à présent –
soit 1,235 milliard de francs suisses par an (!). Il n'est donc pas surprenant que la Télévision suisse ait déjà consacré cinq émissions sur l'initiative No-Billag dans le programme de débat politique « Arena ».**

Le 4 mars 2018, l'électorat suisse votera entre autres à propos de la suppression éventuelle des taxes obligatoires pour la radio et la télévision. Cette initiative dite « No-Billag » fait couler beaucoup d’encre : l'une des principales concernée, à savoir la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), est en pleine opposition car elle reçoit 91,5% de la redevance de réception que Billag recouvre jusqu'à présent –  
 soit 1,235 milliard de francs suisses par an (!). Il n'est donc pas surprenant que la Télévision suisse ait déjà consacré cinq émissions sur l'initiative No-Billag dans le programme de débat politique « Arena ».   
  
Alors que la collecte de signatures était encore en cours, SRF a commencé le 19 juin 2015 avec : « Arena » : De quelle quantité de service public la Suisse a-t-elle besoin ?   
Le 18 décembre 2015 – « Arena » : Quel service public voulons-nous ?  
Le 3 novembre 2017 – « Arena » : Les redevances radio et télévision vont-elles être supprimées ?  
Le 5 janvier 2018 – « Arena du public » : No-Billag : maintenant le peuple parle  
Le 2 février 2018 – « Arena de vote » : L'initiative No-Billag  
  
Mais dans quelle mesure SRF est-elle réellement indépendante et équilibrée, comme le prétendent constamment les opposants à l'initiative « No-Billag » ?  
L'initiateur et co-président de l'initiative « No-Billag », Olivier Kessler, a représenté les partisans de « No-Billag » dans « l'Arena » du 19 juin 2015, du 3 novembre 2017 et plus récemment du 2 février 2018. Kessler a parlé d'une « Arena SRF de scandale » dans cette dernière Arena, où il s’est visiblement trouvé dans une situation difficile.  
Kessler a écrit littéralement :   
 « Dans l'ensemble, cette émission Arena de SRF confirme ma conviction que la disposition constitutionnelle, qui est censée obliger un journalisme équilibré, n'est rien d'autre que lettre morte et ne peut devenir réalité que dans un libre marché des médias. »  
Selon Kessler, la disposition constitutionnelle est donc violée, qui oblige la SSR, en tant que responsable de l'information du gouvernement fédéral, à assurer un journalisme équilibré. Klagemauer.TV a enquêté sur cette accusation et découvert les cinq disparités suivantes :  
  
1. Disparité dans la présentation :   
L'émission « Arena » a été présentée par Jonas Projer de SRF, qui a posé toutes les questions aux représentants pour et contre en même temps. Avant l'émission, Kessler a attiré l’attention sur le fait que les personnes impliquées dans les interviews n’étaient pas neutres du fait que Projer, le présentateur, n'était guère impartial, étant employé de SRF et donc opposant à l'initiative. Il est bien connu que quiconque pose les questions guide la discussion. Pour cette raison, Kessler a proposé à M. Projer une mesure avant l’émission afin de mieux respecter l'impératif d'équilibre : La conseillère fédérale Doris Leuthard – invitée en tant que représentante des opposants à l'initiative, serait autorisée à lui poser des questions critiques et lui à faire de même avec elle. Selon Kessler, Jonas Projer, cependant, a immédiatement rejeté la proposition et, visiblement contrarié il a terminé brusquement la discussion sur l'équilibre par le commentaire suivant : « Sinon, si quelque chose ne vous convient pas, vous pouvez vous plaindre après l'émission. »  
  
Le déroulement et la progression de l'émission Arena montrent clairement à n’importe quel spectateur que les craintes d'Olivier Kessler étaient justifiées.  
  
  
2. Disparité dans la discussion :   
L'ensemble de l’émission était évidemment présenté unilatéralement. Le présentateur de SRF, M. Projer, a essayé de déstabiliser les représentants de l'initiative notamment Olivier Kessler avec des méthodes subtiles. Au cours de l'émission, un téléspectateur a noté ce qui suit :   
 « M. Projer a interrompu 24 fois les partisans de No-Billag, mais seulement 5 fois les opposants à l'initiative. Cela fait alors une autre violation de l'équilibre de presque 5 contre 1. »  
A première vue, la direction d’« Arena » s'efforce de donner une impression équilibrée à l'auditoire en arrêtant et en répartissant équitablement les temps de parole des représentants du pour et du contre. Toutefois, de telles mesures se réduisent à une simple perte de temps si le présentateur organise le temps de parole des partisans de l'initiative de telle sorte qu'ils ne peuvent guère discuter d'un point jusqu'à la fin et sont constamment interrompus. Ça montre qu’en aucun cas le téléspectateur à la maison devrait être au courant des rectifications.  
  
3. Disparité du public :   
Kessler a fait remarquer que dans toutes les émissions Arena sur l'initiative No-Billag, un public à prédominance critique de l'initiative s'est toujours tenu à l’arrière et a applaudi de manière euphorique les déclarations des adversaires du « No-Billag ». D’un autre côté, ils éclatent parfois en rires sarcastiques, quand les partisans du « No-Billag » s’expriment. Kessler a récemment demandé à Jonas Projer, dans un message texte, qui était en fait responsable de la sélection du public, selon quels critères et quelle garantie il y avait que le public ne serait pas simplement sélectionné en faveur de SRF. Fait significatif, il n'a reçu aucune réponse à ce jour.  
  
4. Disparité de la conseillère fédérale :   
Kessler et de nombreux téléspectateurs de SRF soulignent le rôle discutable de la conseillère fédérale Doris Leuthard et posent la question suivante :   
D'une part, comment se fait-il qu'une conseillère fédérale ait déjà pris parti avant la tenue d'une votation populaire, alors qu'elle a pour tâche de mettre en œuvre la volonté du peuple et les décisions démocratiques prises ? D’autre part, pourquoi Mme Leuthard qualifie-t-elle le projet d'abolition des taxes obligatoires de « conneries » et dénigre-t-elle ainsi publiquement ceux qui l’ont mise en place et qui lui payent son salaire, c'est-à-dire, par exemple, les plus de 150 000 signataires de l'initiative ?  
  
5. Disparité de l’autorité d’appel :   
Dans la bataille pour le vote en faveur de l'initiative « No-Billag » on souligne de façon répétée l'importance de « l’instance de recours pour la radio et la télévision » (UBI) prétendument indépendante. Les téléspectateurs peuvent lui adresser leurs plaintes s'ils estiment qu'une émission n'a pas été diffusée correctement. Le nombre record de plaintes reçues concernait une émission récente, également animée par M. Projer, dans laquelle l'objectif de discréditer un invité – le professeur Daniele Ganser – était tout aussi clairement poursuivi. De toute évidence, M. Projer n'a pas eu à subir les conséquences de ce déluge de plaintes.  
Olivier Kessler conclut :  
 « C'est un exemple de ce que fait l’UBI : absolument rien. Au contraire, même si M. Projer est accusé d'avoir violé l'équilibre avant l’émission, il le fait quand même comme prévu : avec autant de disparités qu'il veut ! »  
  
Voici seulement cinq disparités de SRF, qui font apparaître l'équilibre revendiqué sous un éclairage différent. Olivier Kessler, initiateur de « No-Billag », conclut l’émission en ces termes :   
« Il est urgent de renforcer la liberté et la diversité des médias. Avec un vote OUI sur l'initiative « No Billag », nous réaffirmons en particulier le principe selon lequel les responsables politiques doivent à nouveau traiter les citoyens comme des adultes matures qui sont fondamentalement capables de prendre des décisions concernant leur propre vie. Pas en tant qu'enfants à élever, qui sont à tout bout de champ sous la tutelle de la politique et instrumentalisés pour les buts de la classe politique. »  
  
Par conséquent, et pour bien d'autres raisons importantes, le 4 mars 2018 déposez dans l'urne un « oui » à l'initiative No-Billag. Arrêtons de payer des milliards pour une couverture journalistique unilatérale !

**de dd.**

**Sources:**

<https://nobillag.ch/srf-skandal-arena-was-hinter-den-kulissen-geschah/>  
<https://www.srf.ch/news/schweiz/abstimmungen/abstimmungen-4-maerz-2018/no-billag-initiative/radio-und-fernsehgebuehren-no-billag-ist-ein-absolutes-no-go>  
<https://www.srf.ch/news/schweiz/abstimmungen/abstimmungen/no-billag-initiative/abstimmungsarena-no-billag-bundesraetin-leuthard-information-gehoert-zur-grundversorgung>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#nobillag-fr - NoBillag - [www.kla.tv/nobillag-fr](https://www.kla.tv/nobillag-fr)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.